

l'autre endroit sont étrangères au débat et que l'attitude qu'il a prise au nom de son parti est sûrement une menace, sinon une contrainte.

M. Grégoire: Faites-moi rire.

L'hon. M. Churchill: L'honorable député qui vient d'interrompre tente de faire de la Chambre des communes un objet de risée où l'on jouit de la liberté de parole, sauf en certaines occasions où l'honorable député interrompt. J'espère qu'un de ces jours, l'Orateur le nommera.

Le chef du parti créditiste touche à l'hypocrisie en parlant en faveur du bill puis, en refusant de l'adopter ou en promettant que le bill sera adopté dans deux ou trois semaines, puisqu'il sait parfaitement que la Chambre peut s'ajourner bientôt pour le congé de Noël. Il a déclaré qu'il n'allait pas permettre l'adoption de ce bill, mais il a dissimulé son dessein en laissant entendre qu'il en favorisait l'adoption. Je me suis levé pour consigner mon opposition à cette façon d'agir.

Le présent bill vient de l'autre endroit, où il a été adopté. Son objet est noble et les explications de l'honorable député de Northumberland (M^{lle} Jewett) ont convaincu la Chambre. Pour ma part, j'estime qu'il devrait être adopté immédiatement.

(Texte)

M. Lachance: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Villeneuve me permet-il de lui poser une question?

M. Caouette: Oui, certainement.

L'hon. M. Lambert: Non, vous n'en avez pas le droit; il a déjà parlé.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! L'honorable député de Villeneuve a terminé ses observations.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, je m'intéresse vivement à ce bill. Depuis que je suis adulte, j'appuie tout ce qui tend à favoriser l'instruction, mais je dois reconnaître que je suis un peu embarrassé, car aucune note explicative ne figure dans le bill. Je ne puis me fonder que sur les observations de l'honorable représentante et sur le fait que l'autre endroit n'a pas dû adopter ce bill sans raison.

Je crois que le bill a pour but de favoriser le rapprochement de nos maisons d'enseignement de façon que leurs représentants puissent discuter des problèmes d'éducation et exprimer leurs opinions. Le but que l'on vise, c'est que nos institutions de haut savoir donnent à nos jeunes un enseignement meilleur et plus poussé. Cependant, si le bill n'était

[L'hon. M. Churchill.]

pas adopté tout de suite, j'aimerais qu'on y ajoute des notes explicatives. Je prévois l'ajournement ou la prorogation de la Chambre et ce bill sera peut-être présenté de nouveau à l'autre endroit. J'espère que ce ne sera pas nécessaire, mais si cela arrivait, je signale à l'honorable représentante qu'on devrait ajouter des notes explicatives, comme il y en a dans tous les autres bills, qu'ils soient d'intérêt privé ou public, de sorte que ceux qui n'ont pas suivi le débat à l'autre endroit ou même ici puissent mieux comprendre le texte de ce projet de loi. Cependant, l'honorable représentante nous en a donné une bonne explication et, me fondant sur cette explication, je suis disposé à appuyer cette mesure.

(Texte)

M. G.-C. Lachance (Lafontaine): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention, il y a quelques instants, de poser une question à l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette).

Je comprends qu'un autre député de ce parti va probablement prendre la parole, dans un instant, mais étant donné l'esprit dans lequel l'honorable député de Villeneuve a parlé et comme il semble appuyer très fortement l'esprit de ce bill, je lui demande s'il n'y aurait pas lieu d'accepter que ledit bill soit lu une deuxième fois, de façon qu'on l'étudie en comité, quitte à en réserver la troisième lecture.

C'est la suggestion que je fais.

Je me demande si l'honorable député de Villeneuve, ainsi que les membres de son parti, ne seraient pas prêts à accepter cette suggestion.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas du tout l'intention de prendre la parole sur ce bill, mais étant donné la façon malhabile et j'irais même jusqu'à dire la façon malhonnête dont le député de Northumberland (M^{lle} Jewett) a cru bon...

(Traduction)

Mlle Jewett: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Ai-je entendu l'honorable député prononcer le mot «malhonnête»?

M. Grégoire: J'ai dit que c'est «une façon malhonnête de présenter le bill».

Mlle Jewett: Je demanderais à l'honorable député de retirer cela. Il n'y a rien de malhonnête à la manière dont j'ai présenté le bill.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je suis persuadé que l'honorable député de Lapointe ne voudrait pas que cette remarque soit consignée au compte rendu.